

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2021

---

RÉGIME INDEMNITAIRE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL - (N° 3720)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« définie par décret ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour davantage de transparence, il s'agit de rendre public le montant de l'indemnité de résidence, en le fixant par décret.